

35,50€

Minimum / mois



Complémentaire Santé TNS

Votre guide

+Simple

Points forts



Avantage fiscal

Nous répondons à toutes les exigences du régime Madelin. Payez moins d'impôts en déduisant votre cotisation d'assurance complémentaire santé directement de vos revenus professionnels.



100% santé

Depuis le 1^{er} janvier 2020, votre complémentaire santé est conforme au 100% santé. Soyez remboursé intégralement sur des soins optiques et dentaires essentiels grâce à notre couverture.



Assurance instantanée

Vous souhaitez être assurés immédiatement ? C'est possible et sans aucun délai de carence. De plus, le contrat est rétroactif au 1^{er} du mois en cours.

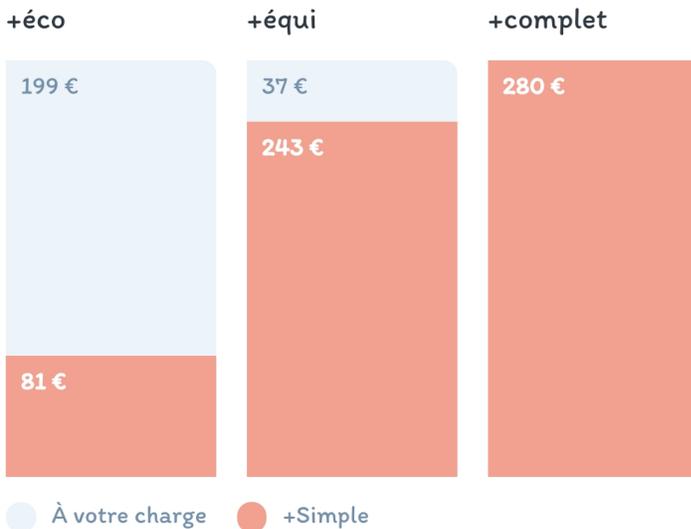
[Faire un devis](#)

Qu'est-ce que l'Assurance Complémentaire Santé TNS ?

La complémentaire santé prend en charge totalement ou partiellement vos frais médicaux non remboursés par la Sécurité sociale telles que vos consultations chez un spécialiste ou vos dépassements d'honoraires. Depuis le 1^{er} Janvier 2020, notre complémentaire santé est conforme au 100% santé. Certains soins optiques et dentaires sont alors intégralement remboursés par notre complémentaire santé et la Sécurité Sociale.



Exemples de situations

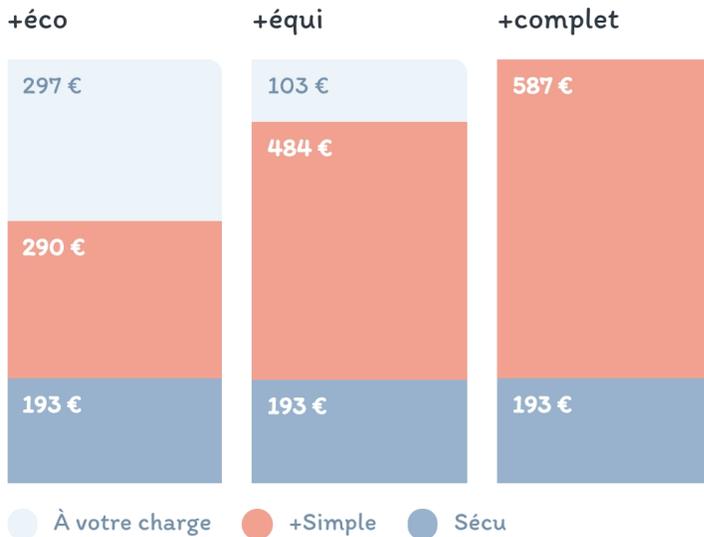


Mal au dos

Courbé sur votre ordinateur 10 heures par jour, le mal de dos vous empêche de vous concentrer... Vous consultez votre ostéopathe 3 fois pendant un an. Le montant des consultations s'élève à 280 €. En formule +complet, +Simple prend en charge, vos 280 € au même titre que le chiropracteur, l'acupuncteur, le psychologue, le diététicien et le psychométricien.

Frais engagés : 280 €

Exemples de situations

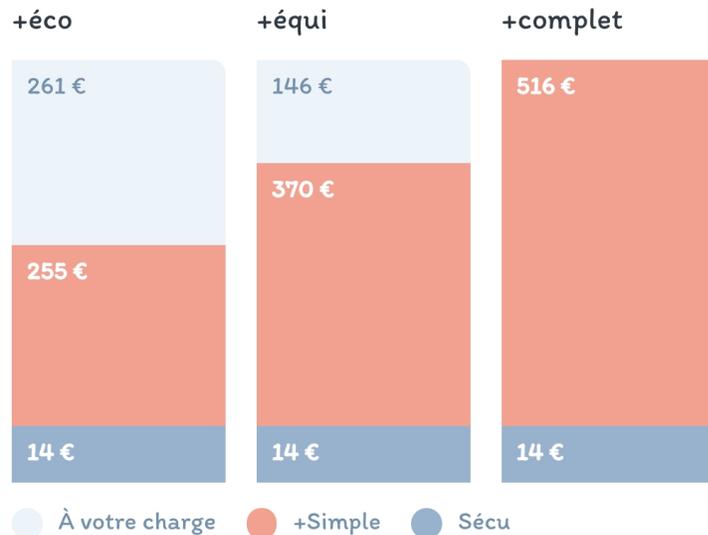


Orthodontie des enfants

Vos frais d'orthodontie et ceux de vos enfants peuvent vite s'avérer élevés. En moyenne, comptez **780 €** par semestre pour vos consultations. À ce tarif, grâce notre formule **+complet**, il ne vous resterait plus que **6 €** à payer.

Frais engagés : 780 €

Exemples de situations



Changement de lunettes

Votre vue baisse ? Vous vous rendez chez l'opticien. Avec votre monture à 200 € et vos verres multifocaux -4+4 à 330 €, vous devez déboursier un total de 530 €. En complément de la Sécurité Sociale, nous vous remboursons la totalité des frais en formule +complet. C'est simple et tout le monde y voit plus clair !

Garanties indispensables



Médecines douces, naturelles ou alternatives

Séance chez l'ostéopathe, acupuncteur, chiropraticien, micro-kinésithérapeute, étio-pathe, naturopathe, phytothérapeute, mésothérapeute, sophrologue non remboursé par la Sécurité sociale, diététicien, podologue, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, homéopathe et naturopathe non remboursé par la Sécurité sociale.



Hospitalisation

Frais de séjours hospitalier, forfait journalier, intervention chirurgicale (hors dentaires), transport médical hospitalier, hospitalisation à domicile, lit d'accompagnement, chambre individuelle et frais de séjour en maison de repos.



Soins courants

Consultations auprès des professionnels de santé conventionnés ou non (médecin généraliste, spécialiste, sage-femme), soins de radiologie, échographie, frais d'analyses et examens de laboratoire, matériel médical (prothèses, appareillage), honoraires paramédicaux.



Optique

Lentilles de contact, montures et verres simples ou complexes en fonction de vos besoins, chirurgie de l'œil. Tarifs négociés et avantageux pour vos lunettes.



Services

Téléconsultation médicale, tiers payant étendu, assistance, protection juridique médicale.



Dentaire

Soins dentaires, couronnes, soins de prévention dentaires, prothèses dentaires, implants dentaires, orthodontie, parodontologie.



Pharmacie

Médicaments et vaccins remboursés et non remboursés par la Sécurité sociale, contraception, homéopathie, sevrage tabagique, prévention, dépistages.



Aides auditives

Aides auditives de Classe 1 et 2, accessoires auditifs.

Besoin d'autres assurances ?



15€
Minimum / mois

Auto Pro

Faire un devis



9,55€
Minimum / mois

Santé Salariés

Faire un devis



9,55€
Minimum / mois

Multirisque Pro

Faire un devis

Questions fréquentes

Comment est calculé mon tarif de santé ?

Le tarif santé est calculé à partir de plusieurs critères, tels que l'âge, le sexe ou les habitudes de santé de l'assuré. Il dépend également du niveau de garanties souhaitées par l'assuré. La couverture des soins dentaires, optiques et des médecines alternatives augmentent le montant des cotisations.

Quels sont les avantages d'une garantie santé ?

Une garantie santé permet de se faire rembourser la partie des dépenses de santé que la Sécurité Sociale ne prend pas en charge, et selon le niveau de garanties choisi, les soins et prestations qui ne sont pas du tout pris en charge. La garantie santé propose également d'autres services, tels que l'assistance ou la prévention.

Quelle différence entre assurance santé, mutuelle santé et complémentaire santé ?

La complémentaire santé permet de se faire rembourser la part des soins qui n'est pas prise en charge par l'Assurance Maladie. Certaines complémentaires remboursent également des frais de santé qui ne sont généralement pas du tout pris en charge. La complémentaire santé est proposée par des compagnies d'assurance et par des mutuelles. Les contrats offerts par les compagnies d'assurances sont régis par le Code des assurances, alors que ceux proposés par les mutuelles sont régis par le Code de la mutualité. Une mutuelle est une société de personnes, à but non lucratif, qui fonctionne sur la base de la solidarité dans le groupe. Les sociétaires participent aux décisions prises par leur mutuelle, alors que les clients d'une compagnie d'assurance ne participent pas à la prise de décision.

Qu'est que le 100% santé ?

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, les soins optiques, et dentaires du panier 100% santé vous sont intégralement remboursés par la sécurité sociale et votre contrat santé +Simple.

Le 100% santé, aussi appelé le « reste à charge zéro », est une réforme associant la Sécurité sociale, les professionnels de santé et les complémentaires santé pour mieux rembourser vos soins optiques, dentaires et auditifs. Pour ces trois postes (optique, audio et dentaire), la réforme définit une sélection de lunettes, charge par la Sécurité sociale et les complémentaires santé « responsables ». Cette réforme se met en place progressivement jusqu'à 2021.

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, les soins optiques et dentaires du panier 100% santé vous sont intégralement remboursés par la sécurité sociale et votre contrat santé +Simple.

Au 1^{er} Janvier 2021 : Toutes les prestations prévues par le panier 100% santé seront intégralement prises en charge par +Simple et par votre sécurité sociale y compris les prothèses auditives.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter directement à contact@plussimple.fr.

Vous avez des questions ?



Notre équipe se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner par téléphone ou par mail : contact@plussimple.fr.

 09 72 50 07 77



Prêt à changer pour souscrire à une assurance digitale ?

Faire un devis

+Simple.fr - www.plussimple.fr - tel 09.79.98.07.30 - contact : contact@plussimple.fr - Service des réclamations : reclamations@plussimple.fr - SAS au capital de 1 359 032€, dont le siège social est à Marseille (13001) 2 rue Grignan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 810 992 792 - Immatriculation ORIAS 15002981 - www.orias.fr en qualité de courtier en assurance - Sous le contrôle de l'ACPR, - Autorité de contrôle prudentiel & de régulation - 4 Place de Budapest, 75436 Paris.

+Simple

ASSURANCE SANTÉ
☎ 09 79 98 07 30